

# CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

REPORTING ESG • 31 mars 2025

SFDR Article 8

## STRATÉGIE DU PRODUIT

Ce produit financier vise à investir dans des sociétés françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, ...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. Ce fonds a pour objectif de réaliser au moins 70% d'investissement durable social au sens de la SFDR.

## EXCLUSIONS



La part d'investissement durable de ce produit au 31.03.2025 est de 94,71%\*

\*Hors cash et assimilé

## SCORES ESG AU 31.03.2025

### CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

**12,35 / 20**

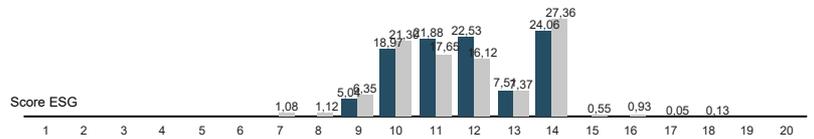
couverture 100%

### SBF 120 dividendes réinvestis

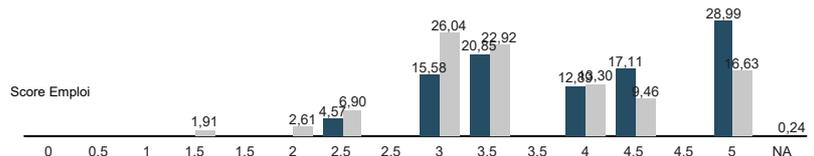
**12,23 / 20**

couverture 99,94%

## DISTRIBUTION DES NOTES ESG (%)



## DISTRIBUTION DES SCORES EMPLOI (%)



## INDICATEURS DE DURABILITÉ

### SCORE EMPLOI

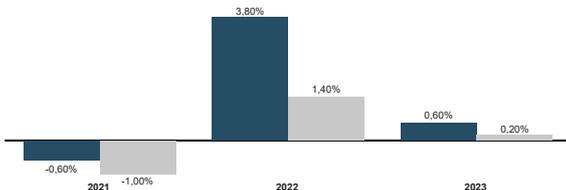
CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (4,05 étoiles sur 5)

★★★★★ Couverture : 100,00%

SBF 120 DIVIDENDES RÉINVESTIS (3,63 étoiles sur 5)

★★★★★ Couverture : 99,89%

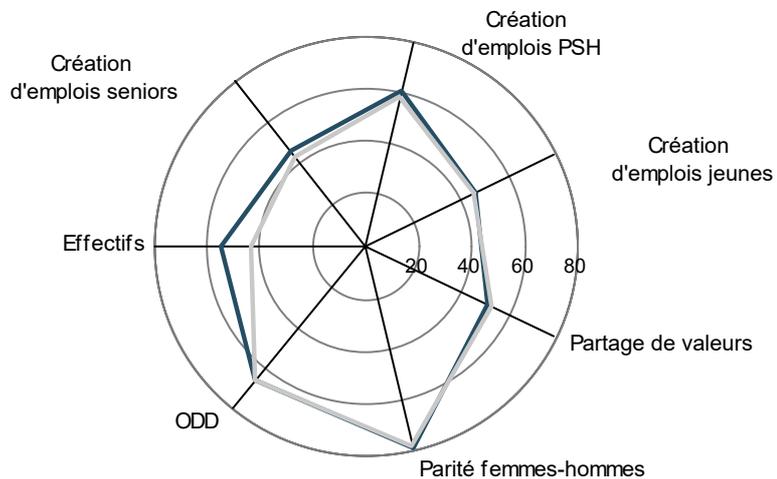
### VARIATIONS D'EMPLOI EN EUROPE : FONDS VS INDICE



### CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES



## VERTICALES DE L'EMPLOI



■ CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

■ SBF 120 dividendes réinvestis

# CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

REPORTING ESG • 31 mars 2025

SFDR Article 8

## AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

### CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

### SBF 120 DIVIDENDES RÉINVESTIS

#### INDICATEURS CLIMATIQUES

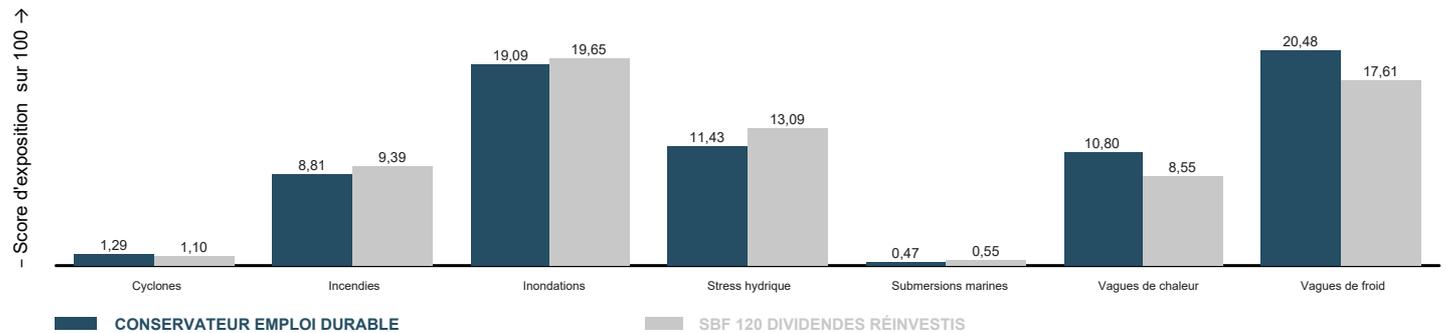
Empreinte carbone (TCO <sub>2</sub> e/MEUR) Scopes 1,2,3 amont & aval	353,52 couverture 100,00%	912,70 couverture 99,89%
Intensité carbone (TCO <sub>2</sub> e/MEUR) Scopes 1,2,3 amont & aval	784,40 couverture 100,00%	1 343,42 couverture 99,89%
Exposition aux combustibles fossiles	12,04% couverture 100,00%	16,39% couverture 99,89%

#### AUTRES INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

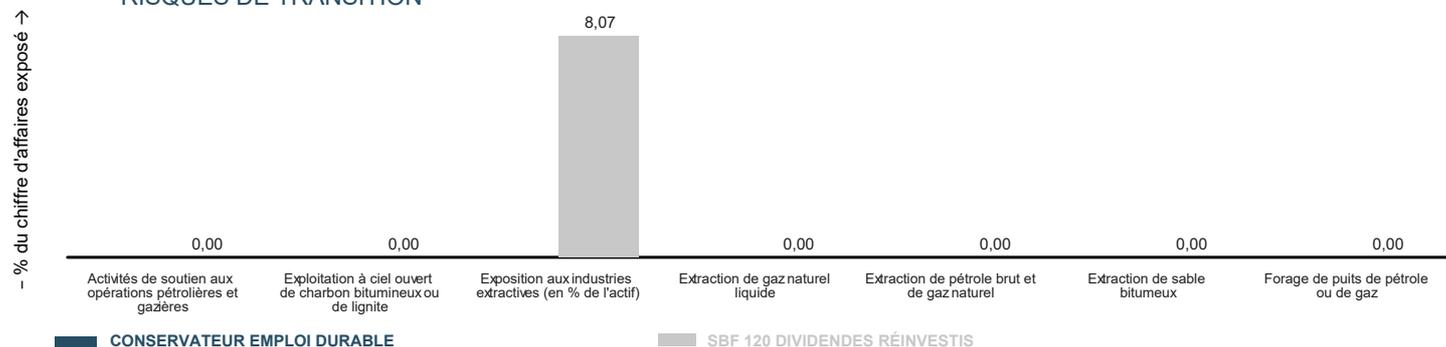
Part de femmes dans l'effectif	43,73% couverture 100,00%	42,21% couverture 97,12%
Pourcentage d'administrateurs indépendants	79,24% couverture 100,00%	81,91% couverture 99,84%
Pourcentage de signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies	95,33% couverture 100,00%	90,12% couverture 100,00%

## RISQUES DE DURABILITÉ

### RISQUES PHYSIQUES : PRÉVISIONS À HORIZON 2050



### RISQUES DE TRANSITION



# CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

REPORTING ESG • 31 mars 2025

SFDR Article 8

## DÉTAIL DES 5 PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE

	% actif	Score ESG	Classification NACE	Pays
LVMH	7,4%	10,51	Industrie manufacturière	France
SCHNEIDER ELECTRIC	7,1%	14,24	Industrie manufacturière	France
BNP PARIBAS	7,1%	10,75	Activités financières et d'assurance	France
AIR LIQUIDE	6,1%	11,86	Industrie manufacturière	France
PUBLICIS GROUPE	5,5%	12,83	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	France

## ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE LES MIEUX NOTÉS

ÉMETTEURS LES MIEUX NOTÉS	% actif	Score ESG	Classification NACE	Pays
EDENRED SA	0,98%	14,82	Activités de services administratifs et de soutien	France
DASSAULT SYSTEMES	4,07%	14,77	Information et communication	France
FRANCAISE DES JEUX	1,08%	14,65	Arts, spectacles et activités récréatives	France
ESSILOR INTL OPTIQ	3,42%	14,52	Industrie manufacturière	France
AXA SA	4,90%	14,44	Activités financières et d'assurance	France

# CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

REPORTING ESG • 31 mars 2025

SFDR Article 8

## MÉTHODOLOGIE

• **Score emploi** : Le fonds s'assure de la qualité de ses investissements sur la stratégie Emploi durable en évaluant ses émetteurs et ceux de son univers d'investissement sur la base d'un score Emploi. Ce score est défini à partir de 4 axes d'analyse qui constituent la méthodologie du fournisseur de données Humpact. Les critères quantitatifs comptent pour 75% du score et sont équipondérés entre eux, les critères qualitatifs comptent pour 25%. Les thèmes considérés par le score sont les suivants :

- 1- Création/destruction d'emplois en Europe : 33%
- 2- Travail décent (santé et sécurité, formation, maintien dans l'emploi des seniors, partage de la valeur) : 33%
- 3- Egalité (parité hommes / femmes, insertion des jeunes, intégration des personnes en situation de handicap) : 33%
- 4- Impact sur la qualité de vie des populations - Bonus

Ce score est défini sur une échelle de 1 à 5 correspondant au nombre d'Etoiles pour les émetteurs du fonds.

• **Score ESG** : Palatine AM s'appuie sur les données extra-financières de MSCI, d'EthiFinance et aussi sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés qui sont ensuite traitées par son équipe interne d'analyse ESG.

• **Exclusions appliquées** : le fonds applique une politique d'exclusion qui concerne les secteurs des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biochimiques), du charbon (extraction et production d'électricité), du pétrole et du gaz (développement de nouveaux projets et production), ainsi que du tabac (production et distribution). Il exclut également les émetteurs ayant violé le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que ceux présentant des risques liés à la corruption, au blanchiment d'argent ou à l'évasion fiscale. Le détail des politiques d'exclusion appliquées est disponible dans la politique d'exclusion de Palatine AM :

[Investissement Durable - Palatine Asset Management <https://www.palatine-am.com/investissement-durable>](https://www.palatine-am.com/investissement-durable)

• **Score de contribution aux ODD** : Ce score est calculé en prenant la moyenne pondérée du score net d'alignement aux ODD de MSCI, en fonction du poids de détention de chaque société dans le portefeuille. La méthodologie utilisée attribue à chaque ODD un score net de contribution variant de -10 à +10, qui est ensuite ajusté sur une échelle de -1 à +1 pour ce reporting. Ce score prend en compte tant la contribution des activités économiques des entreprises que leurs processus opérationnels.

• **Empreinte carbone** : Cet indicateur correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".

• **Intensité carbone** : Cet indicateur correspond à l'intensité carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".

• **Exposition aux combustibles fossiles** : Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

• **Pourcentage moyen de femmes dans l'effectif** : Moyenne du pourcentage de femmes au sein de l'effectif total des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille.

• **Pourcentage d'administrateurs indépendants** : Moyenne du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille.

• **Pourcentage de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies** : Part de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille par rapport au nombre de sociétés total de sociétés investies

• **Risques physiques** : Score d'exposition du portefeuille aux incendies, à l'occurrence de vague de chaleur ou de froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, au stress hydrique, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou à des ouragans.

• **Risques de transition** : Pourcentage d'entreprises, pondéré par leurs poids dans le portefeuille, qui ont une part de leur chiffre d'affaires supérieure à 0% dans un ou plusieurs des secteurs suivants : exploitation souterraine ou à ciel ouvert de charbon bitumineux, extraction de pétrole brut, de pétrole de gaz naturel, de sable bitumineux, ou de gaz naturel liquide, forage de puits de pétrole ou de gaz et toutes autres activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières.

Les méthodologies sont détaillées dans le code de transparence du fonds.

Les méthodologies sont détaillées dans le code de transparence du fonds. Vous pouvez les retrouver sur notre site internet, ainsi que d'autres informations complémentaires sur l'investissement durable, en cliquant ou en flashant ce QR code.



Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PALATINE-AM, MSCI, ETHIFINANCES, TRUCOST (S&P GLOBAL).

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com